

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Confidentiel

*Entretien avec M. D e n n e r y , Ambassadeur de France,
le 23 avril 1956, à 17 heures 45.*

L'Ambassadeur, qui m'a demandé cet entretien, désirait connaître mon opinion à l'égard de l'EURATOM et savoir si je m'étais entretenu de cette question avec M. Unden. M. Dennery a fait allusion à mon entretien à l'Ambassade avec M. Maurice Faure, auquel il a assisté, et j'ai pu me rendre compte qu'il avait fort bien compris ce que j'avais dit. J'ai résumé mon opinion de la manière suivante:

Le point de vue de la Suisse sur les relations entre l'OECE et l'EURATOM a été exposé au Conseil des Ministres de l'OECE en février dernier. Nous sommes d'avis que la collaboration européenne en matière d'énergie atomique devrait se poursuivre dans le cadre de l'OECE. J'ai exprimé ma conviction personnelle que cette collaboration permettrait d'aboutir à des résultats concrets aussi bien que l'EURATOM. Toutefois l'OECE et les pays membres de l'OECE ne doivent pas entraver les efforts de l'EURATOM et doivent respecter la liberté des pays qui envisagent de le créer. Mais l'EURATOM de son côté ne doit pas entraver les efforts de l'OECE. Des contacts doivent être maintenus entre les deux organisations, ce qui me paraît d'autant plus facile que ce sont vraisemblablement à peu près les mêmes personnes (savants, techniciens, etc.) qui s'occupent des problèmes concrets dans les deux organisations. Une concurrence entre celles-ci doit être évitée, d'autant plus qu'elles poursuivent les mêmes buts. Si l'EURATOM réalise certains projets concrets, la possibilité devrait être ouverte aux pays membres de l'OECE de participer à l'exécution de ces projets. J'ai précisé que je n'approuvais pas la constitution de l'EURATOM parce qu'à mon avis, les buts poursuivis par cette organisation pourraient être réalisés dans le cadre de l'OECE.

L. J.

